

Laurence Buchholzer

« Un manuscrit lu sans cesse, par le fait même qu'il est souvent feuilleté, perd sa beauté externe en embellissant l'intérieur de l'âme »
(Césaire d'Arles ¹)

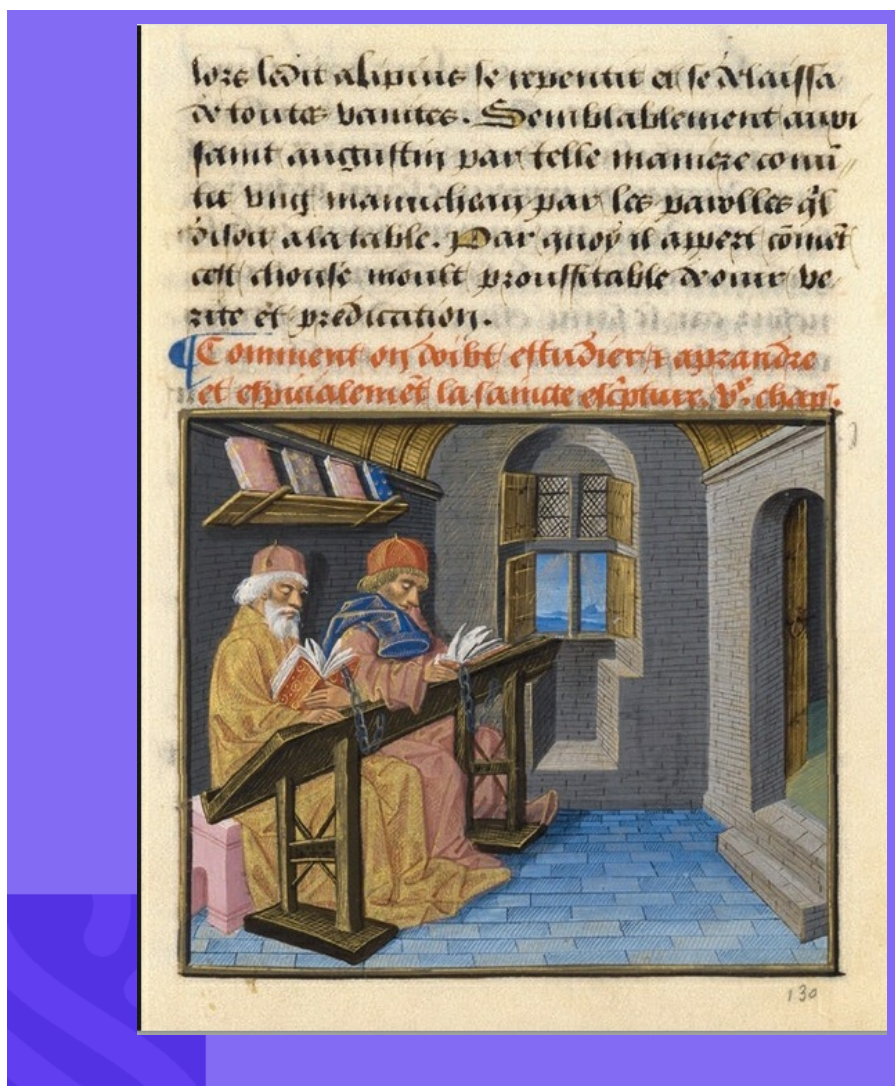


Figure 1. Figure 1 – La consultation de livres enchaînés : Le

- 1 Au détour d'un codex du 14^e siècle issu de l'abbaye de Stavelot, un auteur anonyme fustige les pratiques des lecteurs qui, sous prétexte de corriger les livres ou de les gloser, les corrompent². Les adresses aux lecteurs, assez nombreuses au bas Moyen Âge, oscillent entre bienveillance et menaces. Un bibliothécaire de Saint-Victor, soucieux de préserver un manuscrit délicat, interpelle son lecteur avec aménité : « Toi qui étudieras dans ce livre, veille à en manier les feuillets avec douceur pour éviter de les déchirer, étant donné leur minceur. Imite ainsi l'exemple de Jésus-Christ, qui après avoir ouvert avec précaution et lu avec soin le livre d'Isaïe, le replia respectueusement avant de le rendre à l'officiant »³. Mais en région rhénane, à la même époque, d'autres copistes maudissent d'éventuels lecteurs-voleurs en termes crus : « Desciré soit de truyes et porceaulx / Et puyz son corps trayné en leaue du Rin / le cueur fendu decoupé par morceaulx / Qui ces heures prendra par larcin »⁴.

- 2 Si de nos jours le lecteur indélicat n'a plus à craindre l'excommunication, ces anecdotes peuvent rappeler les prescriptions relatives à la perte ou à la détérioration inscrites dans le « règlement du public » d'une bibliothèque contemporaine⁵. C'est oublier, cependant, toute la distance qui sépare les bibliothèques publiques du 21^e siècle des « armaria » ou « librariae » des 5^e-15^e siècles. Le statut du livre les éloigne : manuscrit jusqu'au milieu du 15^e siècle, et encore au-delà malgré l'invention de l'imprimerie, le livre médiéval reste rare, cher, valorisé⁶. Rappelons aussi que dans les plus grosses bibliothèques du temps, le nombre d'ouvrages s'élève tout au plus à quelques milliers, ce qui représente déjà en soi des jours et des jours de copie⁷. À la mort de Benoît XIII (Pedro de Luna), dernier pape avignonnais déposé par le concile de Constance, la bibliothèque pontificale compte 2 300 volumes. Celle du monastère de Tegernsee, l'une des bibliothèques monastiques les mieux dotées de l'espace allemand, comporte au 15^e siècle 1 738 manuscrits⁸. La vocation même des bibliothèques obéit à d'autres cadres qu'aujourd'hui. Après les grandes bibliothèques de l'Antiquité, à Alexandrie ou à Rome, et jusqu'à la Renaissance, le Moyen Âge est le temps des bibliothèques de communautés : communautés religieuses (monastères, chapitres canoniaux, ordres mendiants), collèges, cours royales ou princières, grands laïcs et leurs proches⁹. De ce paysage documentaire fragmenté, il est difficile, mais pas impossible, de faire émerger les attentes et préoccupations des usagers¹⁰. Elles ne sont pas accessibles directement, mais elles se dessinent au travers du « discours des livres », des documents de gestion des bibliothèques ou de textes réglementaires¹¹.

- 3 La connaissance des pratiques des lecteurs ou des conditions d'accès au livre dans les bibliothèques est le résultat d'un patient travail d'enquête. Elle requiert la longue et minutieuse mise au jour des ouvrages conservés par une même institution, ce qui suppose de confronter les manuscrits conservés à des inventaires et catalogues anciens¹². Chaque livre en soi peut garder des traces de ses conditions de production ou de diffusion, ou des marques de ceux qui l'ont lu ou possédé. Des enquêtes monographiques dressent donc sans relâche l'interrogatoire codicologique. Support, dimensions, format, types d'écriture, décors, langue, marques de propriété, annotations marginales, tables des matières, colophons... : rien ne doit échapper au descriptif des livres de bibliothèques médiévales¹³. La reconstitution se heurte cependant à des difficultés propres à la période étudiée. Au Moyen Âge, les descripteurs du livre n'étaient pas standardisés, de telle sorte que le rapprochement d'une même œuvre ou d'un même auteur évoqués sous différentes formes n'est pas toujours évident¹⁴. L'historien court aussi le risque de se perdre dans les dédales formés par les manuscrits composites, omniprésents au Moyen Âge. Enfin, il faut faire avec les pertes. Une bibliothèque comme celle de l'abbaye royale de Saint-Denis comportait près de 1 500 volumes à la fin du 15^e siècle, collection dont seuls 200 manuscrits sont aujourd'hui survivants¹⁵. Encore cet ordre de grandeur est-il plutôt favorable au regard d'autres bibliothèques médiévales dont il ne reste que quelques fragments.
- 4 L'historien a, il est vrai, également à sa disposition des inventaires, registres et catalogues. Ces documents, estimés à environ 2 000 en 1987 pour le domaine français médiéval¹⁶, comptent quelques textes qui témoignent d'un service aux usagers, à l'image de registres de prêts ou de listes partielles affichées en bout de rayon « pour que chacun puisse savoir quels livres sont à disposition et dans quels domaines »¹⁷. Mais l'interprétation des listes reste délicate à une époque où le mot « catalogus » commence tout juste à s'appliquer aux livres¹⁸.
- 5 En dépit de ces obstacles, la reconstitution virtuelle des bibliothèques médiévales a considérablement avancé dans les dernières décennies¹⁹, ce qui permet une réflexion renouvelée sur les pratiques concrètes de lecture et l'usage des bibliothèques.
- 6 Quand bien même elles s'ouvrent à des lecteurs extérieurs dans des proportions qui généralement nous échappent²⁰, les bibliothèques médiévales sont avant tout faites par et pour les communautés utilisatrices. Elles en constituent le lieu de reconnaissance²¹. En ce sens, il y a autant de bibliothèques et d'usages que de communautés différentes. Ainsi les bibliothèques bénédictines doivent répondre aux prescriptions de la règle de saint Benoît²², donc permettre la lecture

collective au réfectoire, la rumination au cloître ou au dortoir, l'attribution annuelle d'un livre à chaque moine et l'usage liturgique à l'office. Les bibliothèques des ordres mendiants, elles, devaient être accessibles à tous les membres de l'ordre, s'adapter à un accroissement par dons, legs et échanges, offrir des usuels constamment disponibles pour l'étude. Il leur fallait en particulier répondre aux besoins spécifiques de frères prédicateurs. L'itinérance allait donc de pair avec des prêts durables de Bibles et missels portatifs (prêtres « de itinere »)²³. Les bibliothèques des collèges, à l'image de celle de la Sorbonne, avaient à répondre à un public de maîtres et d'étudiants. Elles devaient donc satisfaire à la fois un besoin de lecture-consultation sur place et une demande de prêt pour des recherches plus pointues.

- 7 Même si l'obéissance à une règle commune créait des similitudes entre les bibliothèques d'une même branche religieuse, voire facilita l'émergence de catalogues collectifs, à l'intérieur d'un même ordre, les fonds et les usages évoluaient selon le contexte et les courants de réformes²⁴. L'exemple de Saint-Laurent de Liège au 15^e siècle est à cet égard éloquent. L'entreprise de restauration des moeurs et de réactivation de la vie commune y passe par le renouveau du scriptorium et de la bibliothèque. Au fonds biblique et patristique ancien s'ajoutent alors une trentaine de codices, copiés ou acquis au 15^e siècle. Ils témoignent d'une politique réfléchie de constitution des fonds. Des ouvrages de théologie morale, des textes normatifs rappelant les règles et coutumes monastiques ou des ouvrages d'histoire aptes à créer une *memoria* commune devaient conduire les lecteurs à mettre en œuvre les idéaux réformateurs. Ce lien étroit entre le contenu de la bibliothèque et les objectifs des guides de la communauté se manifeste dans l'allure même des livres, qui se déclinent en trois grandes catégories, elles-mêmes indissociables de leurs usages : des manuscrits précieux de grand format sur parchemin pour les œuvres liturgiques et les « références » du temps (*Speculum historiale* de Vincent de Beauvais) ; des ouvrages sur parchemin, plus petits, moins soignés pour l'usage collectif quotidien ; enfin des ouvrages sur papier, de petit format, en écriture cursive et en langue vulgaire, qui comportaient les textes normatifs soumis à la lecture privée des moines²⁵.
- 8 On le voit à cet exemple, l'une des particularités des bibliothèques médiévales est qu'elles relèvent souvent de communautés dotées d'un scriptorium, ou en tout état de cause peuplées de lisants-écrivains n'hésitant pas à intervenir sur les livres. De ce fait, la bibliothèque n'est pas un simple réceptacle où l'on viendrait en consommateur du savoir. Les recteurs des bibliothèques communes ont un pouvoir direct sur les fonds, qu'ils modèlent par leur travail de copie, leurs legs ou des interventions sur les livres, l'objectif étant aussi de modeler la communauté elle-même. En témoignent d'anciens livres que l'« armarius » réorganise et dote ultérieurement d'une table des

matières, ou encore des rapprochements d'unités codicologiques jusque-là séparées. À la bibliothèque de Saint-Laurent de Liège, les responsables du lieu enlèvent sans ambages 23 feuillets d'un manuscrit consacré à la fondation et à l'histoire du monastère pour que certains épisodes abbaciaux ne soient pas dévoilés aux « extranei » qui fréquenteraient les lieux²⁶. Inversement, les membres de la communauté imposent de nouvelles configurations aux bibliothèques. Il est courant que ceux-ci, dont les legs sont fondamentaux pour l'accroissement des fonds, imposent leurs exigences sur les conditions d'usage des livres cédés à la collectivité. En 1487, le doyen et ancien official à Besançon Jean Monachi lègue sa bibliothèque personnelle, soit 20 manuscrits et 140 incunables, en demandant qu'ils fussent enchaînés et donc accessibles à une consultation large²⁷. Au bas Moyen Âge, avec la démocratisation du support papier, et dans le cadre de la « devotio moderna », les religieux entreprennent de confectionner des manuscrits personnels, à leur propre usage. Remplis au gré des centres d'intérêts individuels, témoins d'un rapport plus personnel à Dieu, présents en nombre croissant dans les cellules des moines, ces productions livresques sont un défi posé aux institutions gestionnaires par leur forme, leur contenu hétérogène et leur appartenance ambiguë à la bibliothèque commune²⁸.

- 9 Face à ces collections communautaires, vouées parallèlement à différents usages, voire à différents types de lectures – lecture à voix haute et collective, ruminant à voix basse, méditation ou consultation silencieuses –, la question de l'existence même d'une unité de lieu « bibliothèque » reste posée jusqu'à la fin du Moyen Âge. En 1410, les manuscrits de la cathédrale de Châlons-sur-Marne sont encore dispersés en plusieurs dépôts qui correspondent à autant d'usages. Les chanoines ont dans leurs stalles des livres enchaînés, une vingtaine de manuscrits liturgiques, un code de droit civil et canon ou une grammaire... 69 manuscrits d'« antiqua littera » sont mis sous clé dans la sacristie, ceux qui servaient au maître-autel prenaient place avec des vases liturgiques dans un coffre placé dans le chœur, d'autres enfin figuraient dans diverses chapelles. En 1437, une librairie, soit une pièce spécialement dévolue aux livres, est « édifiée en ladite église », ce qui ne veut pas dire que la répartition en différents locaux ait complètement cessé. Si une grande vague de constitution de « librairies » est indéniable au 15^e siècle, il reste encore de nombreuses collections dispersées par les usages, à travers les pièces d'un même établissement. Même les bibliothèques des particuliers ne sont pas épargnées par cet éparpillement. En dépit de l'existence de pièces spécialisées pour l'étude dans les milieux aisés, la dispersion est « le mode même de rangement des livres »²⁹. Ceux du parlementaire Adam de Braudribosc se trouvent ainsi « partie sur le banc de ma chambre de derriere devant la cheminée et partie en mon estude et partie en ma chambre l'ou je couche ». Mais dès l'époque carolingienne, la dispersion matérielle n'empêchait pas l'existence

d'unités intellectuelles, dont témoignent les catalogues ou encore la présence d'un « armarius » assurant la gestion globale des livres.

10

À partir des 12^e-13^e siècles, le développement des écoles, puis des universités, concourt à d'importantes modifications de la vie intellectuelle. Les lecteurs se multiplient, la demande de livres s'accroît et de nouveaux procédés de copie rapide comme la « pecia » aident à la satisfaire. Le recours à l'écrit comme outil de gestion devient plus quotidien, donnant lieu à un éventail toujours plus diversifié d'écrits pragmatiques (comptes, listes de livres, registres de prêts...). Les modes de lecture eux-mêmes changent, avec un essor de la lecture silencieuse et de la lecture ciblée, pour la recherche d'informations. Dans le nouveau contexte intellectuel du Moyen Âge central et tardif, les responsables des bibliothèques collectives se trouvent indéniablement face à des défis communs. Il leur faut accompagner le développement des collections, en sachant qu'il est loin d'être linéaire. Les fonds s'enrichissent par copie et achats extérieurs, certes, mais surtout et en très large part, par les dons et legs des « socii »³⁰. L'importance de ce mode d'accroissement suppose à la fois de gérer les doubles et d'inventorier fréquemment – et ceci d'autant plus, pour les institutions religieuses du bas Moyen Âge, que les recompositions incessantes des communautés appellent l'instabilité des fonds eux-mêmes.

11

En dépit des aléas, les bibliothécaires se doivent aussi de répondre à une demande démultipliée de consultations et de prêts. Ces nouveaux besoins concourent, dans les formes d'organisations les plus poussées, à des « bibliothèques doubles », avec une division des fonds en deux entités. Ces partitions reflètent une volonté de diffusion du savoir, qui se manifeste autant au cœur des institutions religieuses que chez quelques savants³¹. La bibliothèque du collège de la Sorbonne, comme celle du couvent franciscain d'Assise, témoignent d'une telle organisation. Un état de la bibliothèque d'Assise est connu grâce au catalogage effectué par Giovanni di Iolo en 1381, qui s'intéresse tout autant à l'aspect matériel (reliure, décoration, rubriques, nombre de cahiers, cotes) qu'au contenu des recueils. Les fonds se répartissent en deux grandes collections. La « *libraria publica* », une bibliothèque de salle, constitue un premier espace, ouvert à la consultation sur place. 181 livres y sont attachés par des chaînes à 18 pupitres, contenant 6 à 18 volumes. Le tout s'ordonne en deux travées de 9 pupitres. Le catalogue décrit successivement l'ordonnancement méthodique des deux rangées placées à l'Occident et à l'Orient : Bibles, recueils de sermons et homéliaires, règle et coutumes franciscaines, écrits des Pères, droit civil, théologie, commentaires bibliques et distinctions, encyclopédies, glossaires, philosophie et droit canon. La seconde collection, appelée « *libraria secreta* », regroupe les ouvrages destinés aux prêtres. 538 livres y sont rangés sur les étagères de douze meubles, pourvus d'une capacité de 35 à 60 volumes chacun. Le classement, là

aussi méthodique, diffère du premier et couvre davantage de domaines comme la médecine et les sciences.

- 12 Sans être omniprésente, la partition publica/secreta devient fréquente aux 14^e et 15^e siècles, et trouve des prolongements à l'époque humaniste. Elle entérine une distinction entre les livres destinés à l'activité extérieure et les lectures personnelles, supports de méditation, ou encore entre les livres qui restent sur place et ceux qui peuvent sortir en prêt.
- 13 Poussées par la demande, les plus grandes bibliothèques mettent au point des pratiques de gestion innovantes, tant en matière d'inventaire des collections que de prêt. Par tradition, jusqu'au 12^e siècle, le classement revient à dresser « des listes d'autorités, qui proposent une hiérarchie des contenus bien plus qu'elles ne soutiennent les exigences de consultation et de recherche »³². Mais retrouver les textes ou guider le lecteur dans les collections de la *libraria publica* par le biais de telles listes intellectualisées s'avère bientôt insuffisant. Les catalogues par « auctoritates » peinent à intégrer commodément les nouveaux auteurs, de sorte que l'on affine peu à peu l'aperçu par matières. Le suivi des livres effectué par de simples ajouts en marge conduit à des listes si chargées qu'elles en deviennent inexploitable. Ces réalités se heurtent à une aspiration toujours plus grande à une approche plus systématique du texte, au moyen de tables des matières, de signalements, de paragraphes... Les bibliothécaires se dotent alors de nouveaux instruments bibliothéconomiques. En sus de l'organisation thématique des catalogues apparaissent des données concrètes comme la localisation des ouvrages, les titres variants d'une même œuvre, voire des résumés du contenu. Il s'agit de guider le lecteur, tantôt par des catalogues qui retracent un parcours intellectuel progressif, tantôt par des repères concrets³³. Quand bien même elle est avant tout un hapax et un exercice littéraire, la *Biblionomia* de Richard de Fournival³⁴ s'attache aux modalités pratiques de présentation d'une collection au public. Les volumes sont posés à plat sur des pupitres, seuls pour les grands formats, ou superposés pour les petits ouvrages. Des cotes alphabétiques par lettres sont indiquées sur les volumes et reprises sur le côté des pupitres. Cependant, si la cotation apparaît ainsi théorisée, sa mise en œuvre de facto sur les livres et les meubles paraît extrêmement rare au Moyen Âge. Les séries de cotes conservées, par exemple pour l'abbaye cistercienne de Signy, relèvent surtout de la fin du 15^e siècle et des temps modernes. La cotation ne s'imposait pas forcément là où figuraient des livres enchaînés destinés à la consultation sur place ; elle pouvait s'avérer trop contraignante en cas de fonds instables. Elle était en tout état de cause rendue difficile par la nature composite des manuscrits médiévaux. Le seul ajout d'une table des matières s'avérait déjà une aide précieuse pour le lecteur. Les manuscrits du bas Moyen Âge furent massivement dotés de tels

instruments. Mais il reste difficile, rétrospectivement, d'en identifier l'artisan : un lecteur ou le bibliothécaire ?

La bibliothèque du collège de la Sorbonne

- 14 Le théologien Robert de Sorbon fonde en 1257 un collège qui accueille des étudiants pour l'étude, le gîte et le couvert. Les legs des membres, de plusieurs maîtres et de familiers du roi (Robert de Douai, Gérard d'Abbeville, Robert de Sorbon) permettent l'épanouissement d'une bibliothèque d'étude réputée. Avant tout destinée aux membres du collège, elle est accessible par leur entremise aux maîtres et étudiants de l'université de Paris (après 1290). D'après un catalogue établi en 1338, la bibliothèque compte alors 1 720 volumes. Depuis la fin du 13^e siècle, les fonds sont répartis entre la « magna libraria », une librairie de livres enchaînés, pour la consultation (environ 300 volumes en 1338), et une « parva libraria », le fonds circulant, ouvert au prêt.

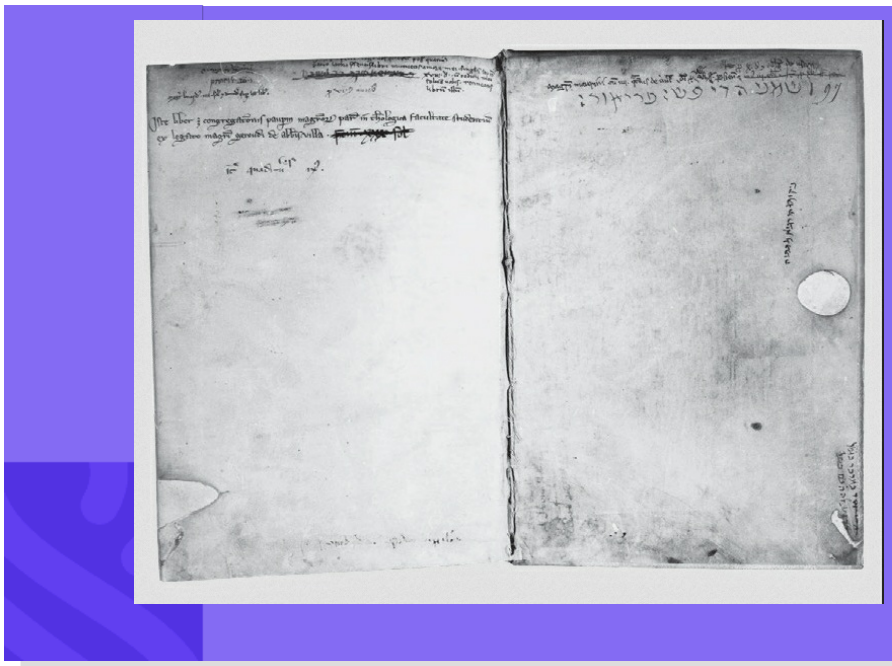


Figure 1. Figure 2 – Mention de propriété et de legs sur la page de garde d'un manuscrit du collège de la Sorbonne.

15 Texte du folio 96v : « Iste liber est congregationis pauperum magistrorum parisiensis in theologia facultate studentium, ex legato magistri Geroudi de Abbatisvilla ». « precium XXX sol » [mention de la valeur de 30 sous, main ultérieure, biffé].

Manuscrit sur parchemin, provenant de la bibliothèque privée de Richard de Fournival, entré à la bibliothèque du

collège de la Sorbonne par le legs de Gérard d'Abbeville. L'ouvrage a été mis en prêt à la « parva libraria » avant d'être enchaîné (coll. BnF).

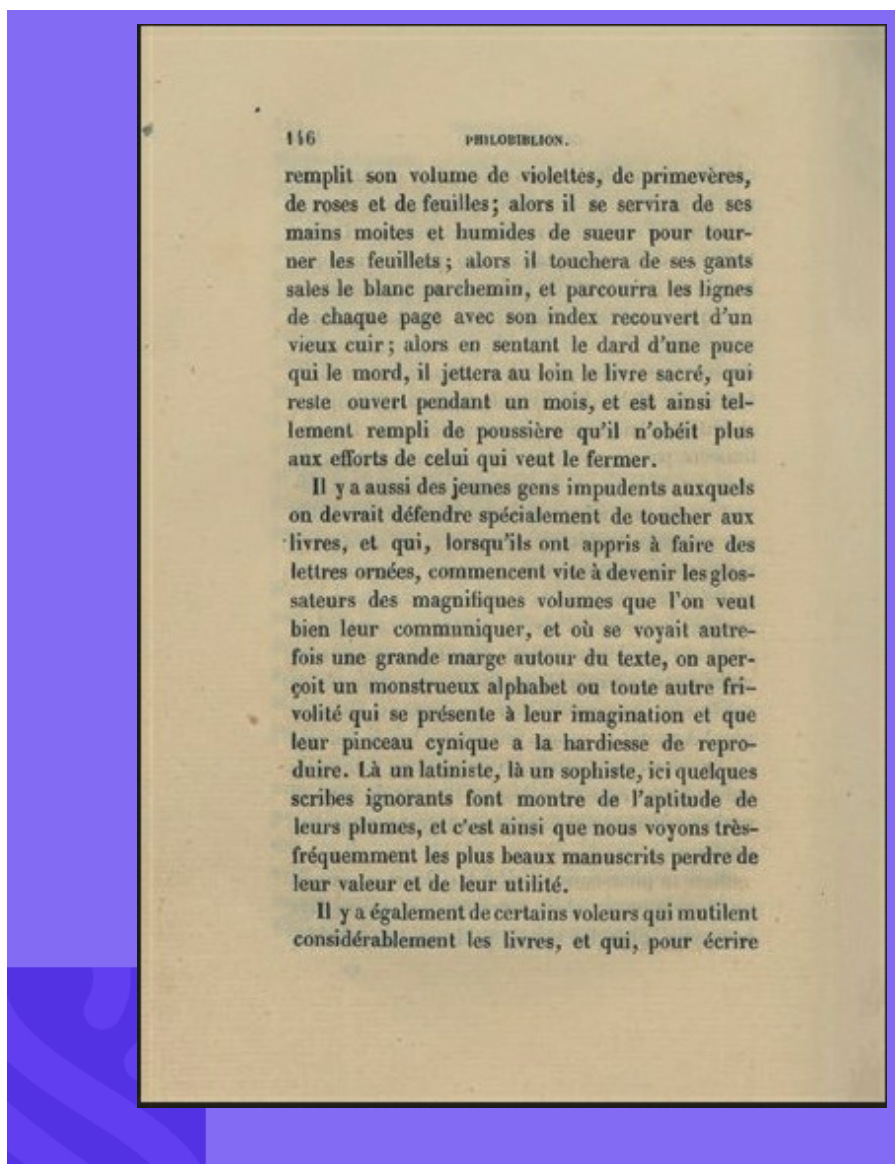


Figure 2. Figure 3 – La défense des livres dans le Philobiblion de Richard de Bury, vers 1345. Édité dans *Tractatus pulcherrimus de amore librorum*, éd. Hippolyte Cocheris, Paris, 1856, p. 146 (coll. BNU).

- 16 Le prêt se développe dans le même temps que la consultation sur place. Il représente pour les usagers une plus grande liberté de lecture. Il répond mieux aux situations de mobilité, mais vient aussi satisfaire des aspirations intellectuelles plus individualisées. La pratique du prêt de livres n'est pas le propre du temps des écoles. Elle est déjà mentionnée dans la règle de saint Augustin ou dans celle de saint Benoît, qui prévoit la distribution de livres à chaque moine en début de carême pour la « lectio divina ». On la connaît aussi entre savants carolingiens, par exemple par la lettre du jeune moine Loup de

Ferrières à Eginhard, sollicitant, sur catalogue, le prêt de plusieurs ouvrages qui figuraient dans la bibliothèque du maître. Mais la pratique se répand à partir du 13^e siècle sous l'impulsion des couvents mendiants. À la même époque, des spécialistes de droit civil bolonais engagent une réflexion générale sur le prêt, qui distingue entre prêt gratuit et « locatio », contre gage ou caution. Afin de gérer au mieux la circulation des livres, les établissements concernés déploient toutes sortes de techniques de suivi³⁵. Les plus frustes consistent en notations sur le volume signalant le nom et le bénéficiaire du prêt. Chez les ordres mendiants, les prêts de petits volumes destinés à la prédication portent ainsi la mention caractéristique : « ad usum fratrum... », puis les noms des détenteurs successifs du livre. S'y ajoute parfois l'ex libris de l'établissement ou la transcription, en début ou en fin de livre, de l'acte juridique de prêt. Les locations donnent lieu quant à elles à des reconnaissances de dettes ou de gages, des documents destinés à disparaître une fois le livre rentré sur place. Parmi les écrits de gestion permettant de suivre la circulation des livres, rares sont donc les listes conservées ; celles qui le sont trahissent un usage bibliothéconomique, à l'instar d'un registre de prêt des frères prêcheurs de la province de Rome ou d'un registre du collège de la Sorbonne³⁶. En dehors de ces cas exceptionnels, les bricolages sont fréquents : on ajoute parfois le nom des emprunteurs en marge des catalogues préexistants. À la fin du Moyen Âge, les réseaux de lecteurs irrigués par le prêt se diversifient. Niccolò Galgani, du couvent de Camporegio de Sienne, n'hésite pas à prêter des livres à ses concitoyens. Il suit ses prêts par des inscriptions dans son livre de raison, dévoilant ainsi toute une communauté de lecture³⁷.

17

À l'aube des Temps modernes et au crépuscule de la « civilisation du manuscrit »³⁸, l'Italie renoue avec le modèle des bibliothèques d'État, qui s'affirment d'emblée comme publiques. Le contraste paraît grand avec les bibliothèques de communautés médiévales. Songeons par exemple à la bibliothèque du collège de la Sorbonne : bien qu'elle fasse figure de bibliothèque ouverte sur l'extérieur, des règlements de la fin du 14^e-début du 15^e siècles y font état de vingt clés, placées entre les mains des membres du collège. Il n'empêche, les traces d'usage révèlent combien les bibliothèques médiévales de communautés furent au centre de systèmes de donations, de prêts et d'une circulation intense du livre, animés entre autres par les usagers des lieux. Les systèmes bibliothéconomiques y sont encore en gestation, si tant est que nous en ayons une vision juste, car bien des documents de gestion dressés à titre temporaire ont été détruits. Depuis les premières réflexions historiographiques sur les usages et les usagers des bibliothèques médiévales, quelques certitudes ont reculé³⁹, notamment grâce à des rapprochements entre l'étude des livres de bibliothèques et celle des archives. À rebours des règlements des 14^e-15^e siècles, fustigeant le mauvais comportement des lecteurs, ils

invitent à penser l'usager des bibliothèques médiévales, par ses notes infra-paginales ou par ses écrits personnels finalement intégrés aux fonds, comme un guide, un partenaire de l'indexation, un passeur du savoir et un artisan de l'enrichissement des collections.

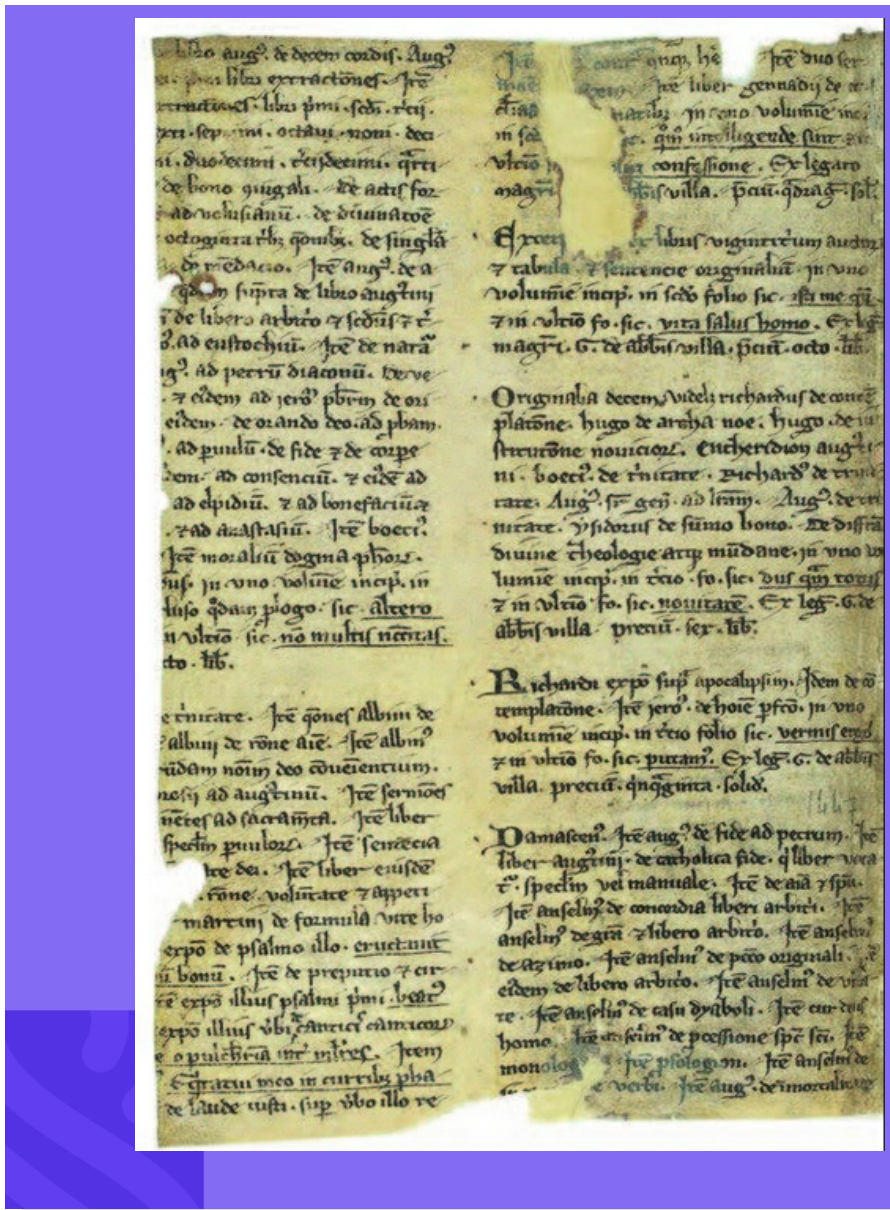


Figure 3. Figure 4 – Liste de livres légués à la bibliothèque du collège de la Sorbonne par Gérard d'Abbeville, glissée dans un ouvrage de théologie. Manuscrit latin composite consacré aux articles de la foi (coll. BnF).

Notes

1. Cité par François Dolbeau, « Les usagers des bibliothèques », in *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 1 : *Les bibliothèques médiévales. Du VI^e siècle à 1530*, Paris, Promodis, Éditions du Cercle de la librairie, 1989,

p. 395-413, ici p. 404.

2. Leclerq, Jean, « Un témoignage sur l'entretien des manuscrits », in *Scriptorium*, 7, vol. 2, 1953, p. 260

3. Cité dans François Dolbeau, « Les usagers des bibliothèques », op. cit., p. 395-413, ici p. 399

4. Voir Drogin, M., *Anathema / Medieval Scribes and the History of Book Curses*, Totowa, N. J., 1983, p. 89, daté de 1502

5. Voir « Usages des bibliothèques. Lieux d'histoire et état des lieux », in *Sources. Travaux historiques*, n° 41-42, 1995

6. Voir Barbier, Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 2012³

7. Georges Bischoff estime, à partir de l'exemple du copiste Johann Knebel, qu'un scribe peut produire 600 folios A4 par an. Voir « Un monastère sans livres est une prairie sans fleurs. Bibliothèque et études à l'abbaye de Murbach sous l'abbatiat de Barthélémy d'Andlau (1447-1476) », in *Source(s)*, n° 2, 2013, p. 13-37, ici p. 22.

8. Voir *Überlieferungs- und Gebrauchsspuren in historischen Buchbeständen*, hrsg. von Hanns Peter Neuheuser, Köln, 2012. Mentionné dans Britta Müller-Schauenburg, « Gebrauchsspuren in Kodizes der Bibliothek (Gegen-) Papst Benedikts XIII. Der Kodex ms. Lat. 1474 der Bibliothèque nationale de France, Paris », *ibid.*, p. 31-65, ici p. 31-32. Voir aussi Marie-Henriette Jullien de Pommerol, Jacques Monfrin, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñiscola pendant le grand schisme d'Occident et sa dispersion*, 2 vol., Rome, 1991.

9. On laissera ici de côté les bibliothèques de particuliers qui se développent au bas Moyen Âge. Le nombre de livres réunis se compte sur les doigts de la main, mais ces « bibliothèques minimales » (P. Aquilon) sont déjà en soi de précieux témoins d'une diffusion toujours plus large du livre dans les milieux urbains parmi les médecins, les marchands, les apothicaires, les femmes...

10. Jacob, Christian (dir.), *Lieux de savoir. Espaces et communautés*, Paris, Albin Michel, 2007

11. Voir Dolbeau, François, « Les usagers des bibliothèques », op. cit. ; *Lecteurs, lectures et groupes sociaux au Moyen Âge*, sous la direction de Xavier Hermand, Étienne Renard, Céline Van Hoorebeeck, Turnhout, Brepols, 2014 ; Hermand, Xavier, « Comment les communautés religieuses géraient-elles leur bibliothèque (Pays-Bas méridionaux, XIV^e-XV^e siècles) ? », in Xavier Hermand, Jean-François Nieuws et E. Renard (dir.), *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge. Formes, fonctions et usages des écrits de gestion*, Paris, École des Chartes, 2012, p. 355-414 ; Nebbiai, Donatella, *Le discours des livres. Bibliothèques et manuscrits en Europe, IX^e -XV^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 ; Barbier, Frédéric, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand Colin, 2013.

12. L'idée sous-jacente est que le « manuscrit isolé ne parle pas ». Voir Donatella Nebbiai, *Le discours des livres...*, op. cit., qui cite Ch. Samaran,

p. 16, note 9.

13. Entre autres travaux récents, voir par exemple la thèse de doctorat de Vanina Kopp, *Le roi et les livres. Collection, utilisation et fonction de la bibliothèque royale à la cour parisienne au bas Moyen Âge*, thèse soutenue à l'université de Bielefeld, sous la direction de Jean-Claude Schmitt et Neithard Bulst, 2013.

14. Face à cela, les bibliothécaires médiévaux avaient développé leurs propres parades pour identifier les manuscrits. Ils notaient non seulement l'auteur et le titre, mais encore les premiers mots du 2^e ou du 3^e feuillet, ainsi que ceux de l'avant-dernier feuillet. Ces techniques paraissent inspirées des pratiques de citation des actes utilisées par les notaires.

15. Voir aussi Xavier Hermand, « Comment les communautés religieuses... », op. cit., p. 370-374 sur les pertes.

16. Pour la France, le relevé fait en 1987 par l'IRHT recense environ 2 000 listes et inventaires anciens de manuscrits. Voir Nebbiai, Donatella, *Le discours des livres*, op. cit., p. 17 ; eadem, « Classifications et classements », in *Histoire des bibliothèques*, op. cit., p. 374-394 ; Genevois, Anne-Marie, Genest, Jean-François, Chalandon, Anne (dir.), *Bibliothèques médiévales de manuscrits en France. Relevé des inventaires du VIII^e au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1987 ; Nebbiai, Donatella, « Les bibliothèques », in André Vauchez, Cécile Caby (dir.), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de recherche et documents*, Turnhout, Brepols (*Atelier du médiéviste*, 9), 2003, p. 312-333 ; Derolez, Albert, *Les catalogues de bibliothèque*, Turnhout, Brepols, 1979 (*Typologie des sources du bas Moyen Âge occidental*, 31). Voir également Gottlieb, Theodor, *Über mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig, 1890 ; *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, 4 vol., Munich, 1918-1979 ; *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Österreichs*, 5 vol., Vienne, 1915-1971 ; Ker, Neil R., *Medieval libraries of Great Britain. A list of surviving books*, Londres, 1964², réactualisé en 1987 ; sur les catalogues italiens, Lombardi, Giuseppe, Nebbiai, Donatella (dir.), *Livres, lecteurs et bibliothèques de l'Italie médiévale (IX^e -XV^e siècle). Sources, textes et usages*, Paris, 2001.

17. Dolbeau, François, « Les usagers des bibliothèques », op. cit., p. 398 et notes correspondantes. Les statuts du collège de Foix ici cités attestent l'existence d'un double catalogue. L'un, complet, est conservé dans les archives du collège et sert aux récolements ; l'autre, partiel, sert de guide aux usagers dans les rayons. Voir Derolez, Albert, *Les catalogues de bibliothèques...*, op. cit. ; Fournier, M., *Les statuts et privilèges des universités françaises*, t. 1, Paris, 1890, p. 832, année 1457.

18. Voir Potin, Yann, « Des inventaires pour catalogues ? Les archives d'une bibliothèque médiévale : la librairie royale du Louvre (1368-1429) », in Anne Saada, Hans Erich Bödeker (hrsg.), *Bibliothek als Archiv*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2007, p. 119-139 ; Derolez, Albert, *Les catalogues de bibliothèques...*, op. cit.

19. Il en est ainsi de la bibliothèque virtuelle de l'abbaye cistercienne

de Clairvaux, inaugurée en 2015, qui donne un aperçu de 1 150 manuscrits : <https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/> ; <https://www.irht.cnrs.fr/?q=fr/actualites/la-bibliotheque-de-clairvaux-entierement-numerisee>. La bibliothèque virtuelle du Mont-Saint-Michel est de même en cours de reconstitution : <http://www.unicaen.fr/bvmsm/pages/bibliotheque.html>.

20. Pour la bibliothèque du collège de la Sorbonne, voir Fournier, Gilbert, « Ouvrir la bibliothèque. Lecteurs étrangers et lectures étrangères au collège de la Sorbonne au xv^e siècle », in Catherine Croizy-Naquet (dir.), *Les manuscrits médiévaux témoins de lectures*, Paris, 2015, p. 17-46.

21. Voir la notice d'Emmanuelle Chapron, « Bibliothèque », in Jean-François Sirinelli, Claude Gauvard (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, p. 62-65.

22. La *Regula Benedicti* comporte un chapitre (48) consacré au travail manuel et à la lecture. Chaque moine doit y consacrer une partie de sa journée. D'autres prescriptions sur la lecture apparaissent aux chapitres 4 (§55), 42 (§5) et 49 (§4). Benoît de Nursie, *Regula*, éd. A. de Vogüé, *La Règle de saint Benoît*, Paris, Cerf, 1971-1972 (*Sources chrétiennes*, 181-186 bis).

23. Voir l'étude de Chiara Ruzzier, « Qui lisait les Bibles portatives fabriquées au xiii^e siècle ? », in *Lecteurs, lectures et groupes sociaux au Moyen Âge*, sous la dir. de Xavier Hermand, Etienne Renard et Céline Van Hoorebeeck, Brepols, Turnhout, 2014, p. 9-28. L'étude a porté sur 2 001 Bibles complètes du 13^e siècle recensées par l'auteur, dont 473 directement consultées. Les marques d'usage sont peu nombreuses, mais il est possible d'identifier les possesseurs de 288 manuscrits. Cet ensemble compte 160 Bibles portatives, dont 63% furent en possession de membres d'ordres mendiants (principalement dominicains et franciscains). Au décès d'un frère, ses livres devaient être transmis au couvent d'appartenance, de sorte que les ouvrages tournaient et passaient par les mains de plusieurs « possesseurs ». Sur la gestion du livre par les ordres mendiants, voir *Libri, biblioteche e lettura dei fratri mendicanti (secoli XIII-XIV)*, Spolète, 2005 ; Bériou, Nicole, Morard, M. et Nebbiai, Donatella (dir.), *Entre stabilité et itinérance. Livres et culture des ordres mendiants (XIII^e -XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2014.

24. Signalons à cet égard l'enquête collective menée sous la direction de Xavier Hermand et de Paul Bertrand et associant les universités de Namur et Louvain (2013-2017) : Réformes, production et usages du livre dans les monastères bénédictins (Pays-Bas méridionaux, XIV^e-XV^e siècles).

25. Voir Hermand, Xavier, « Comment les communautés religieuses... », op. cit. ; idem, « Lecture personnelle et copie individuelle dans le monde monastique à la fin du Moyen Âge, in *Lecteurs, lectures et groupes sociaux*, p. 57-78.

26. Voir Terlinden, Elisabeth, « Réformes, scriptoria et bibliothèques

au bas Moyen Âge : le cas de Saint-Laurent de Liège », in *Lecteurs, lectures et groupes sociaux...*, op. cit., p. 79-121. François Dolbeau, dans « Les usagers des bibliothèques... » (in *Histoire des bibliothèques françaises...*, op. cit., p. 404), donne plusieurs exemples d'intervention sur les livres pour défendre l'orthodoxie. En 1473, après l'interdiction de la lecture des œuvres de Guillaume d'Ockham par Louis XI, à la bibliothèque de la Sorbonne, on empêche l'ouverture des livres nominalistes en fixant ensemble les ais de reliure.

27. Mentionné par Georges Bischoff, « Un monastère sans livres est une prairie sans fleurs... », op. cit., ici p. 17, à propos de la bibliothèque des chanoines de Saint-Dié. Voir Gasse-Grandjean, Marie-José, *Le livre dans les abbayes vosgiennes du Moyen Age*, Nancy, 1992, p. 43-44.

28. Sur ce point, voir les considérations de Xavier Hermand, note 25.

29. Voir Hasenohr, Geneviève, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles », in *Histoire des bibliothèques françaises...*, op. cit., p. 216.

30. Xavier Hermand souligne combien les données chiffrées manquent, à l'échelle des Pays-Bas méridionaux. Sans que l'on puisse extrapoler, d'après un catalogue compilé vers 1460, la bibliothèque de la collégiale Saint-Paul de Liège détient 38 volumes au début du 15^e siècle, contre 261 en 1460. Elle s'est notamment enrichie des apports par legs de quatre membres de l'institution.

31. Voir à ce titre le projet de bibliothèque conçu par Richard de Fournival, chanoine et chancelier de la cathédrale d'Amiens, pour ses concitoyens d'Amiens au milieu du 13^e siècle, et son traité, la *Biblionomia* (vers 1250). Comme le *Philobiblion* de l'Anglais Richard de Bury (vers 1343-1345), ce traité théorique représente une exception, et a peu été diffusé au Moyen Âge.

32. Voir Nebbiai, Donatella, « Classifications et classement », in *Histoire des bibliothèques françaises*, op. cit.

33. Le catalogue de la collégiale de Saint-Donatien de Bruges (1417) décrit par exemple les ouvrages en suivant leur emplacement sur les pupitres de la bibliothèque. Son statut demeure ambigu : catalogue, ou liste d'inventaire pour un récolement ?

34. Voir Nebbiai, Donatella, *Le discours des livres...*, op. cit., p. 184-188.

35. Voir Jullien de Pommerol, Marie-Henriette, « Le prêt de livres à la fin du Moyen Âge (xiii^e-xv^e siècles), in Donatella Nebbiai, Jean-François Genest (dir.), *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Turnhout, Brepols (*Bibliologia*, 18), p. 339-374 ; Hermand, Xavier, « Comment les communautés religieuses... », in *Décrire, inventorier, enregistrer...*, op. cit., p. 407-414.

36. *Le registre des prêts de la bibliothèque du collège de la Sorbonne (1402-1536)*, édité par Marie-Henriette Jullien de Pommerol et Jeanne Vieillard, Paris, 2000

37. 1408-1423. Voir Gadrat, C., « L'édition du *Memoriale* de Niccolò Galgani OP », in *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 116, 2,

2004, p. 631-634.

38. Voir Nebbiai, Donatella, « La description du livre au Moyen Âge. Pratiques et modèles », in M. Ornato, N. Pons (dir.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1995, p. 473-498 ; eadem, *Le discours des livres...*, op. cit., p. 224.

39. Je pense notamment à l'idée d'une cotation répandue dans les bibliothèques de la fin du Moyen Âge.

Nos partenaires

Le projet *Savoirs* est soutenu par plusieurs institutions qui lui apportent des financements, des expertises techniques et des compétences professionnelles dans les domaines de l'édition, du développement informatique, de la bibliothéconomie et des sciences de la documentation. Ces partenaires contribuent à la réflexion stratégique sur l'évolution du projet et à sa construction. Merci à eux !



CONCEPTION :
[ÉQUIPE SAVOIRS](#),
PÔLE NUMÉRIQUE
RECHERCHE ET
PLATEFORME
GÉOMATIQUE
(EHSS).
DÉVELOPPEMENT
: DAMIEN
RISTERUCCI.
DESIGN : [WAHID
MENDIL](#).

